

**VIII.**

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES FINANCES**

POUR L'EXERCICE 1875.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1874, a été voté à la somme de . . . . .	fr. 14,107,205 »
Le projet de Budget pour l'exercice 1875 s'élève à . . . . .	14,246,005 »
Soit une augmentation de . . . . .	<u>fr. 138,800 »</u>

qui se justifie par les considérations suivantes :

CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Augmentation : 8,500 francs.

Cette somme est demandée : 1<sup>o</sup> pour compléter le personnel de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique, afin de suffire à l'extension toujours croissante des travaux incombant à cette administration; 2<sup>o</sup> pour pouvoir accorder certaines augmentations à quelques agents, dans les limites fixées par les arrêtés organiques; 3<sup>o</sup> afin de rémunérer les services d'un aide lithographique.

ART. 3. — *Matériel.*

Augmentation : 6,000 francs.

Le prix de certains objets de consommation s'est notablement accru depuis quelque temps. C'est ainsi que la houille et le bois à brûler ont coûté respectivement 48  $\frac{1}{2}$  et 23  $\frac{1}{2}$  p. % de plus pour 1873-1874 que pour 1872-1873. La dernière adjudication des travaux d'impression, faite pour une période de 3 ans, le 23 décembre 1872, occasionne une dépense supérieure de 62 p. % à celle qui résultait de l'adjudication précédente. De plus, il est notoire que les salaires de tous les corps de métiers auxquels on doit recourir, sont beaucoup plus élevés qu'antérieurement. Si l'on se borne à la demande d'une modique augmentation de 6,000 francs pour 1875, c'est que l'on espère que certains objets pourront diminuer de valeur d'ici à l'ouverture de cet exercice.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 7. — *Service de la Monnaie.*

Le chiffre total de cet article n'est pas modifié, mais il y a des changements dans le détail. Ainsi, sous le litt. *d* des développements, une somme de 4,000 francs était inscrite pour *location d'une maison pour le service de l'administration ; contributions, et abonnement à l'eau et au gaz.* Cette maison ayant été acquise par l'État, il n'y a plus à en payer de loyer. On ne maintient qu'une somme de 500 francs sous le litt. *d*, pour prix de l'eau et du gaz, mais les 3,500 francs restants sont répartis entre les litt. *a, b* et *c*, afin de parer à l'insuffisance des sommes qui étaient affectées à chacun de ces littéras.

## CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE  
DANS LES PROVINCES.

ART. 11. — <i>Traitements des agents du Trésor.</i> — Augmentation . . . . . fr.	3,500 »
ART. 12. — <i>Frais de bureau, etc.</i> — Augmentation . . . . .	2,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE. . . . . fr.	7,500 »
	<hr/>

Cette somme constitue la seconde moitié du crédit nécessaire pour transformer les agences mixtes en agences effectives. La première moitié a été allouée au Budget de 1874.

## CHAPITRE III.

## ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 14. — *Service de la conservation du cadastre.*

Aucun changement n'est apporté au crédit ouvert sous cet article. Seulement une somme de 6,500 francs, qui figurait au Budget de 1874 dans la colonne des charges extraordinaires (*développements du Budget*), est transférée à la colonne des charges ordinaires. Cette somme représentait le traitement d'un inspecteur spécial du cadastre, dont on pensait pouvoir ultérieurement supprimer l'emploi. Mais l'expérience a démontré la nécessité de maintenir une surveillance sur les opérations de tous les agents du cadastre, et pour assurer cette surveillance, l'emploi dont il s'agit sera conservé. La dépense de 6,500 francs devient ainsi normale et permanente.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. Traitements fixes.*

Une diminution de 3,500 francs peut être opérée sur le chiffre de 4,000 fr. figurant comme charge extraordinaire à cet article.

Lors de la suppression des émoluments dont jouissaient autrefois certains agents, et de leur remplacement par une indemnité de résidence, celle-ci a été établie de manière à tenir compte des droits acquis, c'est-à-dire qu'une indemnité supérieure au taux normal a été allouée à ceux qui se trouvaient lésés par la suppression des émoluments. Une somme de 4,000 francs était portée de ce chef au Budget comme charge extraordinaire. Par suite d'extinctions successives, elle peut être réduite à 500 francs.

ART. 16. — *Remises proportionnelles et indemnités.*

Augmentation : 80,000 francs.

La somme de 1,933,500 francs, inscrite au Budget de 1874 pour remises et indemnités aux receveurs des contributions directes, etc., est devenue insuffisante, par suite de l'augmentation constante du produit des impôts.

Bien que ce crédit ne soit point limitatif, il y a lieu de le mettre en rapport avec les faits constatés, et de le porter à 2,013,500 francs, soit une augmentation de 80,000 francs.

ART. 17. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Sous le litt. m des développements de cet article, une somme de 6,000 francs est portée comme charge extraordinaire pour indemnités de résidence.

Par suite des considérations indiquées à propos de la réduction du crédit de l'article 15, le chiffre de 6,000 francs peut être réduit à 4,500 francs, soit une diminution de 1,500 francs.

ART. 21. — *Frais de bureau et de tournées.*

On propose à cet article une réduction de 5,500 francs, savoir :

Sur les frais de bureau . . . . .	fr.	3,580	»
Sur les frais de tournées . . . . .		1,920	»
		<hr/>	
	FR.	5,500	»
		<hr/>	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ces économies résultent :

1<sup>o</sup> De la suppression de l'indemnité extraordinaire allouée à quelques directeurs, pour leur tenir compte de la perte qu'ils ont subie depuis que les frais de délivrance des extraits cadastraux sont perçus au profit de l'État ;

2<sup>o</sup> De la suppression de six emplois d'essayeur des matières d'or et d'argent.

On fait observer en outre que la somme de 9,000 francs, inscrite précédemment comme charge extraordinaire sous le litt. *b* des développements de cet article, est reportée dans la colonne des charges ordinaires, et ce, comme conséquence des changements dont il est parlé ci-avant, à propos de l'article 14.

ART. 22. — *Indemnités, primes et dépenses diverses.*

Augmentation : 14,000 francs.

Le travail des mutations et des transcriptions cadastrales s'accroît d'année en année par suite des changements de plus en plus nombreux qui s'opèrent dans la propriété foncière. Pour assurer la bonne et prompte exécution de ce travail, très-important pour les intérêts des particuliers, une augmentation de 8,000 francs est demandée au crédit inscrit sous le litt. *g* des développements de l'article 22.

Une augmentation de 6,000 francs est proposée au litt. *j* du même article (frais d'escorte par la douane). Par suite de l'extension extraordinaire que prend le transit par chemin de fer, la somme de 16,000 francs affectée auparavant aux frais d'escorte, est devenue insuffisante pour couvrir ces frais.

## CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 27. — *Traitements des agents du domaine.*

Augmentation : 3,300 francs.

Cette somme est demandée afin de pouvoir accorder certaines augmentations de traitement reconnues équitables à quelques agents du service de la navigation, ainsi que pour rémunérer le personnel attaché au service de l'Ourthe, reprise par l'administration générale.

ART. 29. — *Remises et indemnités des receveurs.*

Augmentation : 23,000 francs.

Cette augmentation se justifie par les considérations invoquées ci-avant, à propos de l'article 16, relatif aux remises et indemnités des receveurs des contributions directes, etc.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 52. — *Dépenses du domaine.*

Augmentation : 7,000 francs.

Cette somme est demandée, comme charge extraordinaire, pour pourvoir aux frais de construction d'une maison de garde à élever dans la forêt de Hertogenwald.

---

Le tableau ci-après établit la comparaison entre les crédits qui ont été alloués par le Budget de 1874, et ceux qui sont proposés au Budget de 1875.

## COMPARAISON

*des crédits proposés au Budget de 1875, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1874.*

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1874.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1875.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1875.						
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.		
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.	
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.							
I.	Administr. centrale . . . . .	1,128,800	156,000	1,284,800	1,127,500	156,000	1,283,500	14,500	"	"	"	14,500	"	"
II.	— de la trésorerie, etc.	191,500	"	191,500	199,000	"	199,000	7,500	"	"	"	7,500	"	"
III.	— des contributions, etc.	10,165,075	115,600	10,280,675	10,280,435	85,720	10,366,175	115,380	"	"	31,880	85,500	"	"
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,291,250	17,000	2,308,250	2,517,550	24,000	2,541,550	28,300	"	7,000	"	35,500	"	"
V.	Pensions et secours . . . . .	40,000	"	40,000	40,000	"	40,000	"	"	"	"	"	"	"
VI.	Service de la caisse tonnière instituée en vertu de l'art. 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice . . . . .	50,000	"	50,000	50,000	"	50,000	"	"	"	"	"	"	"
VII.	Dépenses imprévues . . . . .	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"	"
	<b>Totaux. . . . fr.</b>	<b>13,838,605</b>	<b>208,600</b>	<b>14,107,205</b>	<b>14,002,285</b>	<b>243,720</b>	<b>14,246,005</b>	<b>163,680</b>	"	<b>7,000</b>	<b>31,880</b>	<b>158,800</b>	"	"
								DIFFÉRENCES. . . . . fr.		<b>EX PLUS : 163,680</b>	"	<b>EN MOINS : 24,880</b>	"	<b>EX PLUS : 158,800</b>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1875, est fixé à la somme de *quatorze millions deux cent quarante-six mille cinq francs* (14,246,005 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1874.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Finances,*

**J. MALOU.**

---



## BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité . . . . .	669,000 »	4,000 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .	71,000 »	2,000 »	
4	Frais de tournées . . . . .	7,000 »	»	
5	Matériel . . . . .	155,000 »	»	1,265,500 »
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie . . . . .	4,200 »	»	
7	Service de la monnaie . . . . .	16,100 »	»	
8	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre . . . . .	»	150,000 »	
9	Magasin général des papiers . . . . .	186,000 »	»	
10	Documents statistiques . . . . .	18,000 »	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
11	Traitements des directeurs et agents du Trésor . . . . .	157,500 »	»	199,000 »
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents . . . . .	41,500 »	»	
<b>CHAPITRE III.</b>				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
13	Surveillance générale. — Traitements . . . . .	540,400 »	»	
14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . . . .	604,500 »	»	
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. { Traitements fixes . . . . .	1,835,100 »	500 »	
16	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. { Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif) . . . . .	2,015,500 »	»	
17	— des douanes et de la recherche maritime . . . . .	4,665,550 »	4,500 »	
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	24,000 »	2,500 »	
19	Suppléments de traitement . . . . .	240,225 »	»	10,564,175 »
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés . . . . .	»	75,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées . . . . .	85,580 »	1,420 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	304,000 »	»	
23	Police douanière . . . . .	5,000 »	»	
24	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limitatif) . . . . .	2,000 »	»	
25	Matériel . . . . .	143,000 »	»	
A REPORTER. . . . . fr.		11,606,755 »	219,720 »	11,826,475 »

## BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . fr.	11,606,755 »	219,720 »	11,826,475 »
	<b>CHAPITRE IV.</b> ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
26	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . . . .	458,800 »	»	2,541,550 »
27	— — du domaine . . . . .	125,550 »	7,000 »	
28	— — forestier . . . . .	555,380 »	»	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception ( <i>crédit non limitatif</i> ). . . . .	1,165,000 »	»	
30	— des greffiers ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	60,000 »	»	
31	Matériel . . . . .	50,000 »	»	
32	Dépenses du domaine . . . . .	77,500 »	17,000 »	
35	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État . . . . .	50,000 »	»	
34	Intérêts moratoires en matières diverses ( <i>crédit non limitatif</i> ). . . . .	1,500 »	»	
	<b>CHAPITRE V.</b> PENSIONS ET SECOURS.			
55	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	28,000 »	»	40,000 »
56	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .	12,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VI.</b> SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ART. 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.			
57	Administration centrale. — Personnel. — Traitement . . . . .	10,000 »	»	50,000 »
58	— — Matériel, frais de déplacement, indem- nités diverses . . . . .	10,000 »	»	
59	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle . . . . .	10,000 »	»	
	<b>CHAPITRE VII.</b> DÉPENSES IMPRÉVUES.			
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . fr.	14,002,285 »	245,720 »	14,246,005 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 26 février 1874.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

## DÉVELOPPEMENTS

DU

## BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1875.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>														
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>																
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>																
1	»	Traitement du Ministre. . . . .														
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .														
	b.	Traitements de disponibilité . . . . .														
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances. . . . .														
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .														
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">52,500</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">71,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	52,500	2,000	18,500	»	71,000	2,000				
CHARGES																
ordinaires.	extraordin.															
52,500	2,000															
18,500	»															
71,000	2,000															
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs . . . . .														
<i>Matériel.</i>																
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais . . . . .														
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux . . . . .														
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles . . . . .														
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">55,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">60,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">135,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	55,000	»	20,000	»	60,000	»	135,000	»		
CHARGES																
ordinaires.	extraordin.															
55,000	»															
20,000	»															
60,000	»															
135,000	»															
<i>Service de la Monnaie.</i>																
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie. . . . .														
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie . . . . .														
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc. . . . .														
	c.	Frais pour le service du contrôle. . . . .														
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz. . . . .														
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,700</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">16,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			ordinaires.	extraordin.	4,200	»	5,700	»	7,800	»	2,000	»	600	»	16,400	»
ordinaires.	extraordin.															
4,200	»															
5,700	»															
7,800	»															
2,000	»															
600	»															
16,400	»															
A REPORTER. . . . . fr.																

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
669,000	4,000	673,000	656,500	8,500	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
155,000	»	155,000	129,000	6,000	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
16,100	»	16,100	16,100	»	»	
923,300	6,000	929,300	914,800	14,500	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>																																			
		REPORT. . . . fr.																																			
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).																																			
8	»	Achat de matières et frais de fabrication et de vérification de monnaies de cuivre . . . . .																																			
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>																																			
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">80,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">91,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">186,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	80,000	»	15,000	»	91,000	»	186,000	»	12,000	»	6,000	»	18,000	»																	
CHARGES																																					
ordinaires.	extraordin.																																				
80,000	»																																				
15,000	»																																				
91,000	»																																				
186,000	»																																				
12,000	»																																				
6,000	»																																				
18,000	»																																				
9	{	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;">a.</td> <td style="width: 70%;">Papiers à timbrer . . . . .</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">80,000</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>b.</td> <td>Papier électoral . . . . .</td> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td>c.</td> <td>Autres papiers de toute espèce. . . . .</td> <td style="text-align: center;">91,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;"><i>Documents statistiques:</i></td> <td style="text-align: center;">186,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>{</td> <td>a.</td> <td>Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i> . . . . .</td> <td style="text-align: center;">12,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>b.</td> <td>— de publication . . . . .</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">18,000</td> </tr> </table>		a.	Papiers à timbrer . . . . .	80,000	»		b.	Papier électoral . . . . .	15,000	»		c.	Autres papiers de toute espèce. . . . .	91,000	»			<i>Documents statistiques:</i>	186,000	»	10	{	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i> . . . . .	12,000			b.	— de publication . . . . .	6,000					18,000
	a.	Papiers à timbrer . . . . .	80,000	»																																	
	b.	Papier électoral . . . . .	15,000	»																																	
	c.	Autres papiers de toute espèce. . . . .	91,000	»																																	
		<i>Documents statistiques:</i>	186,000	»																																	
10	{	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i> . . . . .	12,000																																	
		b.	— de publication . . . . .	6,000																																	
				18,000																																	
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . fr.																																			
		CHAPITRE II.																																			
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.																																			
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Nombre d'agents.</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">TRAITEMENT par an.</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">32</td> <td style="text-align: center;">3,000 à 3,000</td> <td style="text-align: center;">142,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">300 à 600</td> <td style="text-align: center;">9,600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">41,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	32	3,000 à 3,000	142,400	»	»	300 à 600	9,600	»			41,500	»																	
Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES																																			
		ordinaires.	extraordin.																																		
32	3,000 à 3,000	142,400	»																																		
»	300 à 600	9,600	»																																		
		41,500	»																																		
11	{	a.	Traitements des directeurs et agents . . . . .	142,400																																	
		b.	— des agents auxiliaires . . . . .	9,600																																	
12	»		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . . . .	41,500																																	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.																																			

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
925,500	6,000	929,500	914,800	14,500	»	
»	150,000	150,000	150,000	»	»	
186,000	»	186,000	186,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,127,500	156,000	1,283,500	1,248,800	14,500	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				14,500		
157,500	»	157,500	152,000	5,500	»	
41,500	»	41,500	39,500	2,000	»	
199,000	»	199,000	191,500	7,500	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				7,500		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	CLASSES	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires.    extraordin.		
<b>CHAPITRE III.</b>							
<b>ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.</b>							
<i>Surveillance générale.</i>							
13	a.	Traitements des directeurs . . . . .	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— du directeur spécial . . . . .	1	»	8,000	8,000	»
	c.	— des inspecteurs provinciaux. . . . .	5	1 <sup>re</sup>	6,500	32,500	»
			4	2 <sup>e</sup>	6,000	24,000	»
	d.	— du sous-inspecteur spécial . . . . .	1	»	<i>Max.</i> 5,500 <i>Min.</i> 4,500	5,500	»
	e.	— du contrôleur id. . . . .	1	»	<i>Max.</i> 4,200 <i>Min.</i> 3,000	4,200	»
	f.	— du sous-contrôleur id. . . . .	1	»	2,500	2,500	»
	g.	— d'un chimiste-avisur. . . . .	1	»	2,500	2,500	»
	h.	— des premiers commis de direction . . . . .	5	1 <sup>re</sup>	5,000	15,000	»
			5	2 <sup>e</sup>	4,000	12,000	»
			3	3 <sup>e</sup>	3,500	10,500	»
	i.	— des seconds commis de direction . . . . .	14	1 <sup>re</sup>	<i>Max.</i> 5,000 <i>Min.</i> 2,400	58,100	»
			15	2 <sup>e</sup>	2,000	30,000	»
21			3 <sup>e</sup>	1,600	55,600	»	
25			4 <sup>e</sup>	1,200	50,000	»	
j.	Indemnités id. id. . . . .	»	»	»	20,000	»	
<b>107</b> . . . . . 340,400 »							
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>							
14	a.	Traitements des inspecteurs . . . . .	2	»	6,500	13,000	»
	b.	— des contrôleurs. . . . .	6	1 <sup>re</sup>	4,200	25,200	»
			6	2 <sup>e</sup>	5,600	21,600	»
			6	3 <sup>e</sup>	5,000	18,000	»
	c.	— des géomètres . . . . .	57	1 <sup>re</sup>	2,500	142,500	»
			57	2 <sup>e</sup>	2,000	114,000	»
			59	3 <sup>e</sup>	1,600	94,400	»
	d.	Indemnités aux géomètres . . . . .	65	4 <sup>e</sup>	1,200	75,600	»
<b>256</b> . . . . . 604,300 »							
A REPORTER. . . . . fr.							



## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
340,400	»	340,400	340,400	»	»	
604,300	»	604,500	604,500	»	»	
944,700	»	944,700	944,700	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires.    extraordin.		
REPORT. . . . fr.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).							
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>					
15	a.	Traitements des contrôleurs . . . . .	25	1 <sup>re</sup>	5,000	125,000	»
			26	2 <sup>e</sup>	4,200	109,200	»
			26	3 <sup>e</sup>	3,600	93,600	»
			25	4 <sup>e</sup>	3,000	75,000	»
	b.	— des sous-contrôleurs . . . . .	26	»	2,000	52,000	»
			4	1 <sup>re</sup>	9,000	36,000	»
			5	2 <sup>e</sup>	7,500	57,500	»
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée . . . . .	2	3 <sup>e</sup>	6,000	12,000	»
			4	4 <sup>e</sup>	4,700	18,800	»
			8	5 <sup>e</sup>	3,600	28,800	»
			11	6 <sup>e</sup>	2,700	29,700	»
			18	7 <sup>e</sup>	2,000	36,000	»
	d.	— des vérificateurs . . . . .	22	1 <sup>re</sup>	3,000	66,000	»
			27	2 <sup>e</sup>	2,500	67,500	»
			34	3 <sup>e</sup>	2,000	68,000	»
			33	4 <sup>e</sup>	1,500	49,500	»
	e.	— des commis aux écritures . . . . .	20	1 <sup>re</sup>	2,200	44,000	»
			28	2 <sup>e</sup>	1,800	50,400	»
			36	3 <sup>e</sup>	1,500	54,000	»
			43	4 <sup>e</sup>	1,200	51,600	»
f.	— des commis des accises . . . . .	185	1 <sup>re</sup>	1,500	277,500	»	
		187	2 <sup>e</sup>	1,200	224,400	»	
		100	3 <sup>e</sup>	1,000	100,000	»	
g.	Indemnités de résidence . . . . .	100	4 <sup>e</sup>	900	90,000	»	
		»	»	»	58,600	500	
		995	..	..	1,855,100	500	
16	a.	Remises proportionnelles et indemnités (557 agents) . . . . .			1,892,000	»	
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes . . . . .			65,500	»	
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes . . . . .			56,000	»	
		(Crédits non limitatifs.)			2,013,500	»	
A REPORTER. . . . fr.							

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
944,700	x	944,700	944,700	»	»	
1,855,100	500	1,855,600	1,850,100	»	3,500	
2,013,500	»	2,013,500	1,933,500	80,000	»	
4,815,500	500	4,815,800	4,757,300	80,000	3,500	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		REPORT. . . . fr.						
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).								
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>								
	a.	Traitement de l'inspecteur général du service des douanes sur les chemins de fer. . . . .	1	»	9,000	9,000	»	
	b.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers. . . . .	1	»	5,500	5,500	»	
	c.	— des contrôleurs . . . . .	15	1 <sup>re</sup>	4,200	65,000	»	
			16	2 <sup>e</sup>	3,600	57,600	»	
			17	3 <sup>e</sup>	3,000	51,000	»	
	d.	— des lieutenants . . . . .	45	»	2,000	86,000	»	
	e.	— des sous-lieutenants . . . . .	57	»	1,800	102,600	»	
	f.	— des brigadiers . . . . .	464	»	1,400	649,600	»	
17	g.	— des sous-brigadiers. . . . .	517	»	1,100	568,700	»	
	h.	— des préposés . . . . .	900	»	1,000	900,000	»	
			960	»	900	864,000	»	
			916	»	800	732,800	»	
	i.	— des préposés temporaires. . . . .	925	»	»	308,500	»	
	j.	— des matelots. . . . .	54	1 <sup>re</sup>	1,100	57,400	»	
			50	2 <sup>e</sup>	1,000	50,000	»	
	k.	— des mousses . . . . .	4	»	»	2,400	»	
	l.	Service de la masse d'habillement . . . . .	»	»	»	8,600	»	
	m.	Indemnités de résidence. . . . .	»	»	»	186,650	4,500	
			4900	..	..	4,665,350	4,500	
<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>								
	18	»	»	5	1 <sup>re</sup>	3,500	10,500	»
				5	2 <sup>e</sup>	3,000	9,000	»
				1	3 <sup>e</sup>	2,500	2,500	2,500
				1	4 <sup>e</sup>	2,000	2,000	»
				8	..	..	..	24,000
A REPORTER. . . . . fr.								

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFERENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AGGREGATION.	DIMINUTION.	
4,813,300	500	4,813,800	4,737,500	80,000	5,500	
4,663,550	4,500	4,667,850	4,669,350	,	1,500	
24,000	2,300	26,300	26,300	,	,	
9,500,650	7,500	9,507,950	9,432,950	80,000	5,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . . fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>		
19	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique . . . . .		
		<i>Traitements temporaires.</i>		
20	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés . . . . .		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>		
21	a.	Frais de bureau . . . . .	32,100	1,420
	b.	Frais de tournées . . . . .	53,480	»
			85,580	1,420
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
22	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises . . . . .	31,200	»
	b.	— aux experts de la contribution personnelle . . . . .	80,000	»
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente . . . . .	35,000	»
	d.	— aux porteurs de contraintes . . . . .	50,000	»
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes . . . . .	1,500	»
	f.	— de déplacement aux employés des provinces . . . . .	9,300	»
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre . . . . .	48,000	»
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs . . . . .	1,000	»
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs . . . . .	26,000	»
	j.	Frais d'escorte de la douane . . . . .	22,000	»
			504,000	»
		A REPORTER. . . . . fr.		

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,500,650	7,300	9,507,950	9,432,950	80,000	5,000	
240,225	»	240,225	240,225	»	»	
»	75,000	75,000	75,000	»	»	
85,580	1,420	87,000	92,500	»	5,500	
304,000	»	304,000	290,000	14,000	»	
10,130,455	83,720	10,214,175	10,130,675	94,000	10,500	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
			REPORT. . . . fr.															
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. ( <i>suite</i> ).																
		<i>Police douanière.</i>																
23	>	Mesures de police douanière . . . . .																
24	>	Frais d'expertise en matière de douane. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .																
		<i>Matériel.</i>																
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">30,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">87,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18,600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">143,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	30,000	»	87,000	»	18,600	»	7,000	»	400	»	143,000	»
CHARGES																		
ordinaires.	extraordin.																	
30,000	»																	
87,000	»																	
18,600	»																	
7,000	»																	
400	»																	
143,000	»																	
25	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc. . . . .																
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations . . . . .																
	c.	Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.																
	d.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .																
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement . . . . .																
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																



## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,130,455	85,720	10,214,175	10,130,675	94,000	10,500	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
145,000	»	145,000	145,000	»	»	
10,280,455	85,720	10,364,175	10,280,675	94,000	10,500	
AUGMENTATION. . . fr.				85,500		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		CHAPITRE IV. ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.			
		<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>			
			Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires.    extraordin.
	a.	Directeurs . . . . .	9	8,000	72,000    »
	b.	Inspecteurs. . . . .	6 1 <sup>re</sup> cl.	7,000	42,000    »
			6 2 <sup>e</sup> cl.	6,500	39,000    »
			12 1 <sup>re</sup> cl.	5,000	60,000    »
	c.	Vérificateurs . . . . .	12 2 <sup>e</sup> cl.	4,500	54,000    »
			12 3 <sup>e</sup> cl.	4,000	48,000    »
	d.	Premiers commis de direction. . . . .	9	3,500 à 4,500	36,000    »
	e.	Seconds — — . . . . .	19	1,500 à 2,500	37,000    »
26	f.	Seconds commis adjoints . . . . .	2	1,200 à 1,400	2,800    »
	g.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,000 à 2,400	8,800    »
	h.	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics . . . . .	4	»	2,100    »
	i.	Conservateur de l'atelier général du timbre . . . . .	1	5,000	5,000    »
	j.	Garde-magasin contrôleur du timbre . . . . .	1	3,200	3,200    »
	k.	Suppléments de traitement alloués à huit seconds commis de direction chargés du contrôle du timbre extraordinaire . . . . .	»	»	2,400    »
	l.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles . . . . .	31	1,000 à 2,000	45,500    »
	m.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires. . . . .	»	»	5,000    »
			128	. . . . .	458,800    »

A REPORTER. . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		Nombre d'agents.	Traitement réglementaire par an.	CHARGES ordinares. extraordin.	
				REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. -- Traitements.</i>			
		<i>Canal de Pommerœul.</i>			
	a.	1	Max. 5,500	5,000	»
	b.	2	id. 1,500	1,900	»
	c.	1	id. 1,300	400	»
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>			
	d.	7	id. 5,500	20,500	»
	e.	15	id. 4,300	3,200	»
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>			
	f.	3	id. 1,500	1,150	»
	g.	1	id. 1,300	175	»
		<i>Sambre canalisée.</i>			
	h.	2	id. 5,500	10,000	»
	i.	11	id. 1,300	6,500	»
	j.	2	id. 1,500	2,150	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
	k.	4	id. 1,300	2,700	»
	l.	1	id. 1,300	150	»
	m.	1	id. 1,500	300	»
		<i>Meuse.</i>			
	n.	5	id. 1,900	4,200	»
		<i>Escaut.</i>			
	o.	6	id. 1,300	2,700	»
	p.	1	id. 1,900	1,000	»
		<i>Demer.</i>			
	q.	1	id. 1,300	350	»
	r.	1	id. 1,300	150	»
		<i>Lys.</i>			
	s.	7	id. 1,300	2,300	»
	t.	2	id. 1,300	350	»
		A REPORTER. . . .	74	64,675	»

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . . fr.			
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
			Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT réglementaire. par an.	CHARGES ordinaires.      extraordin.
			REPORT. . . . .	74	. . . . . 64,675      »
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
u.		Percepteurs . . . . .	2	Max. 1,900	1,500      »
v.		Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	4	id. 1,300	1,450      »
w.		Éclusier au service du contrôle . . . . .	1	id. 1,300	150      »
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>			
x.		Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	4	id. 1,500	1,550      »
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>			
y.		Receveur . . . . .	1	id. 5,500	2,400      »
z.		Percepteur . . . . .	1	id. 1,900	700      »
aa.		Éclusiers et pontonniers-receveurs . . . . .	9	id. 1,500	4,450      »
bb.		Éclusiers au service du contrôle . . . . .	2	id. 1,300	400      »
cc.		Gardes-canal messagers. . . . .	5	id. 1,500	375      »
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>			
dd.		Éclusiers-receveurs . . . . .	3	id. 1,300	1,150      »
ee.		Pontonier au service du contrôle . . . . .	1	id. 1,300	150      »
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>			
ff.		Éclusiers-receveurs . . . . .	5	id. 1,300	2,200      »
gg.		Gardes-canal messagers. . . . .	2	id. 1,500	350      »
		<i>Yser et canal de Plasschendaele.</i>			
hh.		Éclusiers-receveurs . . . . .	3	id. 1,500	1,200      »
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>			
ii.		Éclusier-receveur. . . . .	1	id. 1,500	500      »
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>			
jj.		Éclusiers-receveurs . . . . .	2	id. 1,300	950      »
		<i>Ourthe.</i>			
kk.		Éclusiers-receveurs . . . . .	5	id. 1,300	1,500      »
ll.		Contrôleurs des différentes voies navigables . . . . .	6	3,000 à 4,500	24,600      »
mm.		Sous-contrôleur . . . . .	1	1,800	2,400      »
		A REPORTER. . . . .	150	. . . . .	112,650      »

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
			REPORT. . . . .	150	112,650	»
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	nn	Délégués à la recette . . . . .	3	Max. 1,500	4,200	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	oo.	Indemnités à trois agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage . . . . .	3	»	2,700	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
27 (suite).	pp.	Concierge . . . . .	1	800	800	»
		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>				
	qq.	Concierge surveillant . . . . .	1	1,500	1,500	»
		<i>Palais de Tervueren.</i>				
	rr.	Personnel . . . . .	6	800 à 2,500	»	7,000
	ss.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc. . . . .	»	»	1,500	»
			144		123,350	7,000
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs . . . . .	6	4,800 à 6,000	32,400	»
	b.	Sous-inspecteurs . . . . .	4	3,400 à 3,800	14,400	»
28	c.	Gardes généraux . . . . .	22	1,800 à 2,800	51,600	»
	d.	Brigadiers et gardes . . . . .	500	50 à 1,350	250,980	»
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc. . . . .	»	»	4,000	»
			552		335,380	»
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.) . . . . .				
30	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.) . . . . .				
		A REPORTER. . . . . fr.				



## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
458,800	»	458,800	458,800	»	»	
123,550	7,000	130,550	127,050	3,500	»	
333,380	»	333,380	333,380	»	»	
1,165,000	»	1,165,000	1,140,000	25,000	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
2,158,530	7,000	2,145,530	2,119,250	26,500	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
		REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
		<i>Matériel.</i>
51	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. . . . .
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc. . . . .
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre. . . . .
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs . . . . .
		5,000      »
		3,500      »
		30,000      »
		11,500      »
		50,000      »
		<i>Dépenses du domaine.</i>
	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc. . . . .
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances . . . . .
	c.	Charges et contributions sur les domaines. . . . .
32	d.	Arpentage de coupes de bois . . . . .
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration. . . . .
	f.	Frais de vente et autres actes. . . . .
		21,000      »
		»      10,000
		10,000      »
		3,000      »
		43,000      7,000
		500      »
		77,500      17,000
33	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État . . . . .
54	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (Ce crédit n'est point limitatif) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,138,530	7,000	2,145,530	2,119,250	26,300	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
77,500	17,000	94,500	87,500	7,000	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,517,530	24,000	2,541,530	2,508,250	33,300	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				33,300		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>CHAPITRE V.</b>		
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>		
35	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances. . . . .
36	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
<b>SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE</b> <b>INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 5 JUIN 1870 SUR LA MILICE.</b>		
37	»	Administration centrale. — Personnel. — Traitements. . . . .
38	»	— Matériel, frais de déplacement. — Indemnités diverses . . . . .
39	»	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
40	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	346	Administration centrale . . . . .
II.	348	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces . . . . .
III.	330	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces . . . . .
IV.	360	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces . . . . .
V.	370	Pensions et secours . . . . .
VI.	<i>ib.</i>	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'article 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice. . . . .
VII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAL. . . . . fr.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1875.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,127,300 »	136,000 »	1,263,300 »	1,248,800 »	14,500 »	»	
199,000 »	»	199,000 »	191,500 »	7,500 »	»	
10,280,455 »	85,720 »	10,364,175 »	10,280,675 »	83,500 »	»	
2,317,530 »	24,000 »	2,341,530 »	2,308,230 »	33,300 »	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
14,002,285 »	243,720 »	14,246,005 »	14,107,205 »	138,800 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				138,800 »		

(37)



## ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1875.

---

## LISTE

DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1875,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

*publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.*

---

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

## 1° Pensions de retraite accordées

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques	lors de leur admission à la retraite.		SOMM.	AN.	
1	4156	28 janvier 1873 .	Préposé des douanes . . . . .	19	60	Veuf . . .	2	12 8	Infirmités . .
2	4157	Id. . . . .	Id. . . . .	24	64	Marié . . .	"	"	Id. . . .
3	4158	3 mars 1873 .	Géomètre du cadastre . . . . .	25	67	Id. . . .	1	17	Age avancé .
4	4159	28 janvier 1873 .	Inspecteur spécial du cadastre . . . . .	25	72	Id. . . .	"	"	Id. . . .
5	4140	25 avril 1873 .	Géomètre du cadastre . . . . .	51	72	Id. . . .	1	15	Infirmités . .
6	4141	Id. . . . .	Receveur des contributions . . . . .	23	68	Id. . . .	"	"	Age avancé .
7	4142	3 mars 1873 .	Commis des accises . . . . .	25	66	Id. . . .	"	"	Id. . . .
8	4143	28 janvier 1873 .	Id. . . . .	19	56	Id. . . .	1	14	Infirmités . .
9	4144	Id. . . . .	Sous-contrôleur des accises . . . . .	20	61	Id. . . .	"	"	Id. . . .
10	4145	3 mars 1873 .	Lieutenant des douanes . . . . .	22	64	Id. . . .	"	"	Id. . . .
11	4146	28 janvier 1873 .	Sous-lieutenant des douanes . . . . .	22	62	Id. . . .	"	"	Id. . . .
12	4147	Id. . . . .	Vérificateur des douanes . . . . .	26	67	Célibataire .	"	"	Age avancé .
15	4148	3 mars 1873 .	Brigadier des douanes . . . . .	18	59	Marié . . .	5	17 15 11	Infirmités . .
14	4149	28 janvier 1873 .	Id. . . . .	25	61	Veuf . . .	6	15 14 10 8 5 4	Id. . . .
15	4150	3 mars 1873 .	Id. . . . .	19	62	Marié . . .	4	6 5 3 1	Id. . . .
16	4151	Id. . . . .	Id. . . . .	22	65	Id. . . .	5	17 16 14	Id. . . .
17	4152	28 janvier 1873 .	Id. . . . .	24	54	Id. . . .	"	"	Id. . . .
18	4153	Id. . . . .	Id. . . . .	25	65	Id. . . .	"	"	Id. . . .
19	4154	Id. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	19	65	Id. . . .	"	"	Age avancé .
20	4155	Id. . . . .	Id. . . . .	22	65	Id. . . .	4	16 11 8 3	Id. . . .
21	4156	Id. . . . .	Id. . . . .	19	60	Id. . . .	"	"	Infirmités . .
22	4157	Id. . . . .	Id. . . . .	19	59	Id. . . .	"	"	Id. . . .
23	4158	Id. . . . .	Id. . . . .	25	65	Id. . . .	"	"	Id. . . .
24	4159	3 mars 1873 .	Préposé des douanes . . . . .	20	57	Id. . . .	3	8 6 2	Id. . . .
25	4160	Id. . . . .	Id. . . . .	18	58	Célibataire .	"	"	Id. . . .
26	4161	28 janvier 1873 .	Id. . . . .	22	49	Id. . . .	"	"	Idem par suite d'accident.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1873.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1864, exceptionnel- lement appliqués	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.	Francs			
Francs.	Ans Mois Jours	Ans Mois. Jours	Ans Mois Jours	Ans Mois Jours	Francs			
1,000	55 » 26	»	7 6 4	40 7 »	666	1 <sup>er</sup> janvier 1875.	15	Maximum.
1,000	37 5 »	»	» 10 »	38 5 »	666	Id.	15	Id.
2,600	»	37 11 »	»	37 11 »	1,516	Id.	»	
6,500	»	47 7 »	»	47 7 »	4,333	Id.	15	Id.
2,170	»	29 7 »	»	29 7 »	987	Id.	»	
1,941	34 1 »	11 2 »	»	45 3 »	1,294	Id.	15	Id.
1,500	40 2 »	»	»	40 2 »	1,000	Id.	15	Id.
1,450	29 5 »	»	7 1 »	36 6 »	920	Id.	»	
2,000	29 4 10	»	9 9 20	39 2 »	1,553	Id.	15	Id.
2,000	41 11 »	»	»	41 11 »	1,533	Id.	15	Id.
1,800	29 5 »	»	6 5 »	35 8 »	1,153	Id.	»	
1,833	32 11 »	7 9 »	»	40 8 »	1,222	Id.	15	Id.
1,400	30 5 »	»	8 1 »	38 6 »	933	Id.	15	Id.
1,400	58 7 »	»	»	38 7 »	935	Id.	15	Id.
1,400	29 11 »	»	7 1 »	37 » »	914	Id.	»	
1,400	32 8 »	»	8 1 »	40 9 »	933	Id.	15	Id.
1,400	29 6 »	»	»	29 6 »	750	Id.	»	
1,400	36 7 27	»	4 7 3	41 3 »	933	Id.	15	Id.
1,100	38 » 20	»	8 3 10	46 4 »	733	Id.	15	Id.
1,100	42 7 »	»	»	42 7 »	735	Id.	15	Id.
1,100	34 4 25	»	7 » 5	41 5 »	735	Id.	15	Id.
1,100	27 10 »	»	10 2 »	38 » »	728	Id.	»	
1,100	39 10 »	»	»	39 10 »	733	Id.	15	Id.
1,000	20 5 20	»	2 2 10	31 8 »	569	Id.	»	
1,000	31 4 »	»	7 11 »	39 5 »	666	Id.	15	Id.
1,000	10 6 »	»	5 » »	22 6 »	519	Id.	5 et 9	Accident.

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	Du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				Lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	Lors de leur admission à la retraite.		NONNE.	AGE.	
27	4102	28 janvier 1873.	Préposé des douanes.	25	59	Célibataire.	»	»	Infirmités.
28	4105	Id.	Id.	25	49	Id.	»	»	Id.
29	4104	3 mars 1873.	Id.	19	56	Id.	»	»	Id.
30	4105	28 janvier 1873.	Id.	20	60	Marié.	1	5	Id.
31	4106	Id.	Id.	19	58	Id.	»	»	Id.
32	4107	Id.	Id.	22	62	Id.	3	12 9 6	Id.
33	4168	Id.	Id.	25	62	Célibataire.	»	»	Id.
34	4169	Id.	Id.	25	65	Marié.	»	»	Id.
35	4170	Id.	Id.	23	56	Célibataire.	»	»	Id.
36	4171	Id.	Id.	18	64	Marié.	5	13 10 5	Id.
37	4172	Id.	Id.	27	62	Célibataire.	»	»	Id.
38	4175	Id.	Id.	19	57	Marié.	1	5	Id.
39	4174	3 mars 1873.	Id.	32	65	Célibataire.	»	»	Age avancé.
40	4175	28 janvier 1873.	Id.	24	65	Marié.	2	7 1	Id.
41	4176	Id.	Id.	20	65	Id.	»	»	Id.
42	4177	25 avril 1873.	Id.	19	65	Célibataire.	»	»	Id.
43	4178	28 janvier 1873.	Matelot des douanes.	32	65	Marié.	»	»	Id.
44	4179	Id.	Brigadier des douanes.	19	65	Veuf.	»	»	Id.
45	4180	3 mars 1873.	Sous-brigadier des douanes.	19	65	Marié.	»	»	Infirmités.
46	4181	22 janvier 1893.	Sous-lieutenant des douanes.	19	67	Id.	»	»	Age avancé.
47	4182	Id.	Sous-brigadier des douanes.	21	65	Id.	»	»	Id.
48	4185	Id.	Préposé des douanes.	26	44	Id.	2	13 3	Infirmités par suite d'accident.
49	4184	3 mars 1873.	Sous-brigadier des douanes.	25	66	Id.	»	»	Age avancé.
50	4185	Id.	Brigadier forestier.	19	70	Id.	»	»	Id.
51	4186	Id.	Contrôleur des douanes.	21	65	Id.	5	15 8 3	Id.
52	4187	Id.	Matelot des douanes.	22	55	Id.	»	»	Infirmités.
53	4188	25 avril 1873.	Sous-brigadier des douanes.	50	64	Veuf.	»	»	Id.
54	4189	Id.	Id.	19	64	Id.	»	»	Id.
55	4190	21 juillet 1873.	Id.	19	57	Célibataire.	»	»	Id.
56	4191	25 avril 1873.	Id.	19	59	Id.	»	»	Id.
57	4192	Id.	Préposé des douanes.	19	59	Marié.	»	»	Id.
58	4195	Id.	Receveur des contributions.	21	55	Id.	»	»	Id.

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

TRAITEMENT, Moyen des 5 dernières années.	BASIS DES PENSIONS.				MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRE.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ann. Mois. Jours.	Ann. Mois. Jours.	Ann. Mois. Jours.	Ann. Mois. Jours.	Ann. Mois. Jours.	Francs			
1,000	36 0 "	"	"	36 0 "	665	1 <sup>er</sup> janvier 185.	"	
1,000	25 9 "	"	"	25 9 "	468	Id.	"	
800	7 1 "	"	5 "	10 1 "	175	Id.	14	Minimum.
1,000	28 10 15	"	7 7 15	36 6 "	642	Id.	"	
1,000	31 6 "	"	7 7 "	39 1 "	666	Id.	15	Maximum.
1,000	57 6 "	"	" 5 "	57 9 "	666	Id.	15	Id.
1,000	30 1 21	"	7 9 9	57 11 "	666	Id.	15	Id.
1,000	36 1 "	"	4 1 "	40 2 "	666	Id.	15	Id.
1,000	35 2 "	"	"	35 2 "	605	Id.	"	
1,000	32 7 "	"	9 10 "	42 5 "	666	Id.	15	Id.
1,000	24 10 "	"	"	24 10 "	451	Id.	"	
1,000	28 2 "	"	7 5 "	35 5 "	625	Id.	6	Id.
1,000	35 3 "	"	"	35 5 "	604	Id.	"	
1,000	38 "	"	5 1 "	41 1 "	666	Id.	15	Id.
1,000	57 8 "	"	6 9 "	44 5 "	666	Id.	15	Id.
900	52 7 "	"	8 4 "	40 11 "	600	Id.	13	Id.
1,100	52 11 "	"	"	52 11 "	658	Id.	"	
1,400	57 6 "	"	5 1 "	42 7 "	955	Id.	15	Id.
1,100	32 11 27	"	10 1 5	45 1 "	755	Id.	15	Id.
1,800	58 7 "	"	9 2 "	47 0 "	1,200	Id.	13	Id. marié, sa femme n'a pas droit à la pension étant moins âgée de plus de 55 ans (art. 59 des statuts).
1,100	45 2 "	"	"	45 2 "	755	Id.	15	Maximum.
1,000	17 10 "	"	"	17 10 "	447	Id.	5 et 9	Accident.
1,100	40 5 "	"	"	40 5 "	755	1 <sup>er</sup> février 1875.	15	Maximum.
725	41 7 28	"	4 " 2	45 8 "	485	Id.	15	Id.
4,200	44 1 "	"	"	44 1 "	2,800	Id.	15	Id.
1,100	55 6 "	"	"	55 6 "	670	Id.	"	
1,100	55 7 "	"	"	55 7 "	671	1 <sup>er</sup> mars 1875.	"	
1,100	37 7 18	"	8 2 12	45 10 "	755	Id.	15	Id.
1,075	20 8 "	"	7 0 "	57 5 "	708	Id.	"	
1,100	52 10 "	"	7 " "	50 10 "	755	Id.	15	Id.
1,000	55 6 18	"	6 2 12	50 0 "	666	Id.	15	Id.
4,072	"	34 1 "	"	34 1 "	2,607	Id.	"	

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants après le mois de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SEMI- AGE.	AGE.	
59	4194	25 avril 1875.	Brigadier des douanes . . . . .	25	65	Marié . . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
60	4195	Id. . . . .	Id. . . . .	18	65	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
61	4196	Id. . . . .	Id. . . . .	20	68	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
62	4197	Id. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	18	65	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
65	4198	Id. . . . .	Id. . . . .	25	60	Veuf . . . . .	"	"	Id. . . . .
64	4199	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	19	68	Marié . . . . .	"	"	Id. . . . .
65	4200	Id. . . . .	Id. . . . .	25	65	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
66	4201	Id. . . . .	Id. . . . .	18	65	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
67	4202	Id. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	28	65	Veuf . . . . .	"	"	Id. . . . .
68	4203	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	19	65	Marié . . . . .	"	"	Id. . . . .
69	4204	Id. . . . .	Huissier au Ministère des Finances.	27	59	Id. . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
70	4205	3 mars 1875.	Inspecteur général des essais à la Monnaie.	22	70	Célibataire . . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
71	4206	Id. . . . .	Second commis à la Monnaie . . . . .	31	71	Marié . . . . .	"	"	Id. . . . .
72	4207	25 avril 1875.	Garde forestier . . . . .	20	69	Veuf . . . . .	"	"	Id. . . . .
73	4208	15 mai 1875 . . . . .	Commis aux écritures . . . . .	25	65	Marié . . . . .	3	15 15 10	Id. . . . .
74	4209	Id. . . . .	Géomètre du cadastre . . . . .	19	67	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
75	4210	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	19	65	Id. . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
76	4211	Id. . . . .	Id. . . . .	19	61	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
77	4212	Id. . . . .	Id. . . . .	20	57	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
78	4213	21 juillet 1875 . . . . .	Brigadier forestier . . . . .	27	68	Marié . . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
79	4214	Id. . . . .	Receveur de l'enregistrement . . . . .	26	65	Id. . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
80	4215	15 mai 1875 . . . . .	Préposé des douanes . . . . .	19	60	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
81	4216	21 juillet 1875 . . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	24	65	Id. . . . .	4	12 7 2 0	Age avancé . . . . .
82	4217	Id. . . . .	Receveur de contributions . . . . .	21	61	Célibataire . . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
83	4218	Id. . . . .	Id. . . . .	21	55	Marié . . . . .	3	15 6 4	Id. . . . .
84	4219	Id. . . . .	Garde forestier . . . . .	27	75	Veuf . . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
85	4220	Id. . . . .	Chef de bureau au Ministère des Finances.	20	61	Célibataire . . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
86	4221	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	22	62	Marié . . . . .	1	14	Id. . . . .
87	4222	Id. . . . .	Id. . . . .	18	68	Veuf . . . . .	"	"	Id. . . . .
88	4223	Id. . . . .	Id. . . . .	18	59	Marié . . . . .	6	17 15 12	Id. . . . .
80	4224	Id. . . . .	Id. . . . .	25	62	Id. . . . .	5	17 16 14 10 7	Id. . . . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,400	41 0 »	»	»	41 0 »	955	1 <sup>er</sup> mars 1875.	15	Maximum.
1,400	42 4 »	»	1 1 »	45 5 »	955	Id.	15	Id.
1,400	38 5 »	»	»	38 5 »	955	Id.	15	Id.
1,100	37 8 »	»	8 11 »	46 7 »	755	Id.	15	Id.
1,100	41 » »	»	»	41 » »	755	Id.	15	Id.
1,000	37 8 »	»	8 11 »	46 7 »	666	Id.	15	Id.
1,000	53 6 25	»	6 5 5	59 10 »	666	Id.	15	Id.
1,000	57 0 »	»	7 5 »	44 9 »	666	Id.	15	Id.
1,100	57 8 »	»	»	57 8 »	755	Id.	15	Id.
1,400	40 5 »	»	2 10 »	43 1 »	955	Id.	15	Id.
1,086	»	51 2 »	»	51 2 »	808	Id.	»	»
5,600	»	55 8 »	»	55 8 »	5,755	Id.	15	Id.
1,800	»	40 0 »	»	40 0 »	1,128	Id.	»	»
700	48 6 »	»	»	48 6 »	466	Id.	15	Id.
2,200	19 10 »	16 9 »	4 5 »	40 10 »	1,466	1 <sup>er</sup> avril 1875.	15	Id.
2,600	»	57 5 »	»	57 5 »	1,490	Id.	»	»
1,000	34 7 26	»	10 2 4	44 10 »	666	Id.	15	Id.
1,000	29 9 8	»	8 1 22	37 11 »	666	Id.	»	»
1,000	29 5 »	»	7 7 »	37 » »	651	Id.	»	»
727	40 4 »	»	»	40 4 »	484	Id.	15	Id.
5,105	»	57 2 »	»	57 2 »	2,917	Id.	»	»
1,000	33 10 »	»	6 1 »	39 11 »	666	Id.	15	Id.
1,100	34 4 21	»	4 9 9	39 2 »	755	1 <sup>er</sup> mai 1875.	15	Id.
2,517	7 7 »	52 9 »	»	40 4 »	1,486	Id.	6	»
2,014	25 2 »	6 9 »	»	31 11 »	1,130	1 <sup>er</sup> juin 1875.	»	»
500	48 1 »	»	»	48 1 »	355	Id.	15	Id.
4,988	»	40 7 »	»	40 7 »	3,114	Id.	»	»
1,400	40 7 »	»	»	40 7 »	955	Id.	15	Id.
1,400	42 5 »	»	»	42 5 »	955	Id.	59 et 13	Id.
1,400	34 5 »	»	5 1 »	37 4 »	955	Id.	59 et 13	Id.
1,400	57 11 »	»	»	57 11 »	955	Id.	15	Id.

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	du registre des pensionnés.	DATES Des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensionnés.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES ou MARIÉS ou VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOMBRE.	ÂGE.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
90	4225	21 juillet 1873 .	Préposé des douanes . . . . .	28	49	Marié . . . . .	2	16 10	Infirmités . . . . .
91	4226	Id. . . . .	Id. . . . .	19	55	Célibataire . . . . .	»	»	Id. . . . .
92	4227	Id. . . . .	Id. . . . .	18	58	Marié . . . . .	3	0 7 5	Id. . . . .
95	4228	Id. . . . .	Id. . . . .	18	59	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
94	4220	Id. . . . .	Id. . . . .	20	56	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
95	4250	Id. . . . .	Id. . . . .	18	57	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
96	4251	Id. . . . .	Id. . . . .	26	65	Id. . . . .	»	»	Age avancé . . . . .
97	4252	Id. . . . .	Commis des accises . . . . .	20	65	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
98	4255	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	21	57	Id. . . . .	»	»	Infirmités . . . . .
99	4254	Id. . . . .	Id. . . . .	18	58	Id. . . . .	2	12 10	Id. . . . .
100	4255	Id. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	19	57	Id. . . . .	»	»	Id. par suite d'accident.
101	4256	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	21	62	Id. . . . .	»	»	Infirmités . . . . .
102	4257	Id. . . . .	Id. . . . .	20	59	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
103	4258	Id. . . . .	Id. . . . .	20	58	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
104	4259	Id. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	19	65	Id. . . . .	»	»	Age avancé . . . . .
105	4240	Id. . . . .	Receveur des contributions . . . . .	16	71	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
106	4241	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	25	65	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
107	4242	Id. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	19	67	Célibataire . . . . .	»	»	Id. . . . .
108	4245	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	24	65	Marié . . . . .	1	15	Id. . . . .
109	4244	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	18	68	Veuf . . . . .	»	»	Id. . . . .
110	4245	Id. . . . .	Id. . . . .	19	65	Marié . . . . .	»	»	Id. . . . .
111	4246	Id. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	19	59	Id. . . . .	»	»	Infirmités . . . . .
112	4247	Id. . . . .	Géomètre du cadastre . . . . .	25	57	Id. . . . .	1	8	Id. . . . .
115	4248	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	24	60	Veuf . . . . .	»	»	Id. . . . .
114	4249	8 octobre 1873.	Garde forestier . . . . .	40	69	Marié . . . . .	»	»	Id. . . . .
115	4250	21 juillet 1873 .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	25	65	Id. . . . .	»	»	Age avancé . . . . .
116	4251	Id. . . . .	Garde forestier . . . . .	19	65	Veuf . . . . .	»	»	Id. . . . .
117	4252	Id. . . . .	Sous-lieutenant des douanes . . . . .	24	65	Célibataire . . . . .	»	»	Id. . . . .
118	4255	8 octobre 1875.	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	58	68	Veuf . . . . .	»	»	Id. . . . .
119	4254	21 juillet 1873 .	Brigadier des douanes . . . . .	19	65	Marié . . . . .	»	»	Id. . . . .
120	4255	8 octobre 1873.	Receveur du timbre extraordinaire.	26	68	Id. . . . .	»	»	Id. . . . .
121	4256	Id. . . . .	Receveur des contributions . . . . .	20	58	Id. . . . .	»	»	Infirmités . . . . .
122	4257	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	22	65	Célibataire . . . . .	»	»	Id. . . . .
125	4258	Id. . . . .	Conservateur des hypothèques . . . . .	22	70	Marié . . . . .	1	10	Age avancé . . . . .



## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1851, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRE.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ann. Mois. Jours.	Ann. Mois. Jours.	Ann. Mois. Jours.	Ann. Mois. Jours.	Francs.				
968	20 6 "	"	"	20 6 "	560	1 <sup>er</sup> juin 1875.	"	
1,000	25 8 27	"	7 5 5	51 2 "	545	Id.	6	
1,060	54 4 18	"	6 7 12	40 " "	666	Id.	59 et 15	Maximum.
1,000	52 11 "	"	8 " "	40 11 "	666	Id.	59 et 15	Id.
1,000	29 2 24	"	6 10 6	56 1 "	656	Id.	"	
1,000	50 5 "	"	7 9 "	58 " "	666	Id.	59 et 15	Id.
1,000	58 5 "	"	"	58 5 "	666	Id.	15	Id.
1,560	26 9 3	"	17 10 25	44 8 "	1,000	Id.	15	Id.
1,400	56 2 "	"	"	56 2 "	920	Id.	"	
1,400	55 1 "	"	6 4 "	59 5 "	955	Id.	59 et 15	Id.
1,100	26 9 "	"	7 9 "	54 6 "	755	Id.	5, 9 et 15	Id.
1,000	59 11 "	"	"	59 11 "	666	Id.	15	Id.
1,000	50 5 "	"	7 10 "	58 1 "	666	Id.	15	Id.
1,000	56 " "	"	" 11 "	56 11 "	666	Id.	15	Id.
1,100	55 1 "	"	9 11 "	45 " "	755	Id.	15	Id.
2,955	95 2 "	51 7 "	"	54 9 "	1,970	Id.	15	Id.
1,400	40 6 "	"	"	40 6 "	955	Id.	15	Id.
1,100	55 11 "	"	5 10 "	59 9 "	755	Id.	15	Id.
1,000	41 1 "	"	"	41 1 "	666	Id.	15	Id.
1,400	59 4 20	"	4 10 1	44 5 "	955	Id.	15	Id.
1,400	57 1 "	"	7 4 "	44 5 "	955	Id.	15	Id.
1,100	40 9 "	"	"	40 9 "	755	Id.	59 et 15	Id.
2,597	"	55 " "	"	55 " "	1,518	Id.	"	
1,000	56 8 "	"	"	56 8 "	666	Id.	"	
550	29 " "	"	"	29 " "	290	Id.	"	
1,100	56 5 "	"	4 7 "	40 10 "	755	Id.	15	Id.
250	51 2 "	"	9 6 "	40 8 "	166	1 <sup>er</sup> juillet 1875.	15	Id.
1,800	40 5 "	"	"	40 5 "	1,200	Id.	15	Id.
1,250	"	50 " "	"	50 " "	576	Id.	"	
1,400	57 4 "	"	7 6 "	44 10 "	955	Id.	15	Id.
5,711	"	42 " "	"	42 " "	5,500	1 <sup>er</sup> août 1875.	15	Id.
4,655	"	59 " "	"	59 " "	2,781	Id.	59	
1,000	54 6 20	"	6 6 10	41 1 "	666	Id.	15	Id.
11,880	"	47 5 "	"	47 5 "	5,500	Id.	15	Id.

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT aux pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES ?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
D'ORDRE.	du registre des pensions.			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		POUR.	AGE.	
124	4259	8 oct. 1875 . .	Receveur de l'enregistrement . .	50	65	Marié . .	5	17 16 9	Age avancé . .
125	4260	Id. . . . .	Directeur des contributions . . . .	21	71	Veuf . . . .	"	"	Id. . . . .
126	4261	Id. . . . .	Receveur des contributions . . . .	16	71	Marié . . . .	"	"	Id. . . . .
127	4262	Id. . . . .	Contrôleur des douanes . . . . .	18	64	Id. . . . .	"	"	Infirmités . . . .
128	4263	Id. . . . .	Sous-contrôleur des accises . . . .	18	60	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
129	4264	Id. . . . .	Géomètre du cadastre . . . . .	24	61	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
150	4265	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	18	61	Id. . . . .	1	15	Id. . . . .
151	4266	Id. . . . .	Id. . . . .	19	59	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
152	4267	Id. . . . .	Id. . . . .	25	64	Id. . . . .	2	16 15	Id. . . . .
155	4268	Id. . . . .	Id. . . . .	24	65	Id. . . . .	"	"	Age avancé . . . .
154	4269	Id. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . .	25	56	Célibataire . .	"	"	Infirmités . . . .
155	4270	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	27	65	Marié . . . .	1	17	Age avancé . . . .
156	4271	Id. . . . .	Id. . . . .	19	65	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
157	4272	Id. . . . .	Id. . . . .	25	67	Id. . . . .	2	16 14	Id. . . . .
158	4275	Id. . . . .	Id. . . . .	21	52	Célibataire . .	"	"	Infirmités . . . .
159	4274	Id. . . . .	Id. . . . .	21	58	Marié . . . .	5	15 15 6	Id. . . . .
140	4275	Id. . . . .	Matelot des douanes . . . . .	19	55	Id. . . . .	4	17 15 11 10	Id. . . . .
141	4276	Id. . . . .	Sous-lieutenant des douanes . . .	19	65	Id. . . . .	4	14 12 10 4	Id. . . . .
142	4277	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	21	56	Id. . . . .	5	6 4 1	Id. . . . .
145	4278	Id. . . . .	Commis des accises . . . . .	19	65	Veuf . . . . .	"	"	Id. . . . .
144	4279	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	16	58	Marié . . . .	2	14 15	Id. . . . .
145	4280	Id. . . . .	Contrôleur des douanes . . . . .	26	65	Id. . . . .	"	"	Age avancé . . . .
146	4281	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	21	65	Id. . . . .	5	10 8 6	Infirmités . . . .
147	4282	Id. . . . .	Id. . . . .	18	59	Célibataire . .	"	"	Id. . . . .
148	4283	Id. . . . .	Id. . . . .	19	59	Marié . . . .	"	"	Id. . . . .
149	4284	Id. . . . .	Contrôleur des contributions . . . .	21	57	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
150	4285	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	24	58	Célibataire . .	"	"	Id. . . . .
151	4286	29 déc. 1875 . .	Receveur des actes judiciaires . . .	29	60	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1861, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs	Ans. Mois. Jours	Ans. Mois. Jours	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs			
5,865	"	35 2 "	"	35 2 "	5,172	1 <sup>er</sup> août 1875.	"	
8,000	18 1 "	52 6 "	"	50 7 "	5,000	1 <sup>er</sup> sept. 1875.	15	Maximum.
6,517	12 5 "	45 6 "	"	55 11 "	5,500	Id.	15	Id.
5,000	56 5 26	"	8 10 4	45 2 "	2,000	Id.	15	Id.
2,000	50 10 "	"	11 2 "	42 " "	1,555	Id.	59 et 15	Id.
2,788	"	57 10 "	"	57 10 "	1,622	Id.	"	
1,165	33 10 15	"	8 " 15	41 11 "	776	Id.	59 et 15	Id.
1,570	35 9 "	"	6 7 "	40 4 "	915	Id.	15	Id.
1,400	41 2 "	"	"	41 2 "	955	Id.	15	Id.
1,400	30 " 19	"	4 8 11	40 9 "	955	Id.	15	Id.
1,100	51 11 "	"	"	51 11 "	638	Id.	"	
1,000	57 10 "	"	"	57 10 "	666	Id.	15	Id.
1,000	56 2 "	"	5 11 "	42 1 "	666	Id.	15	Id.
1,000	55 4 16	"	5 11 14	37 4 "	666	Id.	15	Id.
910	24 5 "	"	7 4 "	51 9 "	506	Id.	"	
1,000	50 " "	"	7 3 "	57 5 "	616	Id.	"	
1,100	53 1 "	"	"	53 1 "	735	Id.	5, 9, 59 et 15	Id.
1,800	28 6 "	"	14 9 "	45 5 "	1,200	Id.	15	Id.
1,400	55 4 "	"	"	55 4 "	899	Id.	"	
1,500	51 8 25	"	12 2 5	45 11 "	1,000	Id.	15	Id.
1,000	29 5 29	"	11 7 1	41 1 "	666	Id.	15	Id.
5,000	59 11 "	"	"	59 11 "	2,000	Id.	15	Id.
1,110	29 5 "	"	4 1 "	55 6 "	665	Id.	"	
1,400	30 9 "	"	9 1 "	39 10 "	955	Id.	59 et 15	Id.
1,400	28 10 "	"	10 2 "	39 " "	955	Id.	15	Id.
5,600	2 11 "	52 7 "	"	55 6 "	1,905	Id.	"	
1,000	53 10 "	"	"	55 10 "	615	Id.	"	
5,452	"	50 9 "	"	50 9 "	2,579	1 <sup>er</sup> nov 1875.	"	

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		SOUS-AGE.	AGE.	
152	4287	29 déc. 1875.	Brigadier des douanes . . . . .	19	65	Marié . . . . .	2	16 12	Age avancé . . . . .
155	4288	Id . . . . .	Receveur des contributions . . . . .	21	68	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
154	4289	Id. . . . .	Receveur de l'enregistrement . . . . .	26	61	Veuf . . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
155	4290	Id. . . . .	Commis des accises . . . . .	19	64	Marié . . . . .	"	"	Id. . . . .
156	4291	Id. . . . .	Id. . . . .	40	70	Id. . . . .	1	17	Age avancé . . . . .
157	4292	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	55	65	Célibataire . . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
158	4295	2 mars 1874.	Essayeur de la garantie . . . . .	24	67	Marié . . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
159	4294	Id. . . . .	Receveur des contributions . . . . .	27	68	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
160	4295	29 déc. 1875.	Commis des accises . . . . .	16	59	Id. . . . .	1	12	Infirmités . . . . .
161	4296	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	24	62	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
162	4297	Id. . . . .	Id. . . . .	19	61	Id. . . . .	5	15 11 4	Id. . . . .
165	4298	Id. . . . .	Id. . . . .	18	59	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
164	4299	Id. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	20	62	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
165	4500	Id. . . . .	Id. . . . .	25	65	Veuf . . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
166	4501	Id. . . . .	Id. . . . .	19	66	Marié . . . . .	"	"	Id. . . . .
167	4502	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	19	62	Id. . . . .	1	12	Infirmités . . . . .
168	4505	Id. . . . .	Id. . . . .	27	55	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
169	4504	Id. . . . .	Id. . . . .	19	59	Marié . . . . .	1	15	Id. . . . .
170	4505	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	51	59	Id. . . . .	1	10	Id. . . . .
171	4506	Id. . . . .	Id. . . . .	24	67	Id. . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
172	4507	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	26	65	Id. . . . .	"	"	Infirmités . . . . .
175	4508	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	22	56	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
174	4509	2 mars 1874.	Préposé des douanes . . . . .	19	62	Veuf . . . . .	"	"	Id. . . . .
175	4510	Id. . . . .	Id. . . . .	18	60	Célibataire . . . . .	"	"	Id. . . . .
176	4511	29 déc. 1875.	Id. . . . .	19	55	Veuf . . . . .	1	15	Id. . . . .
177	4512	Id. . . . .	Brigadier des douanes . . . . .	26	64	Marié . . . . .	1	15	Id. . . . .
178	4515	Id. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	18	62	Id. . . . .	5	16 14 10	Id. . . . .
179	4514	Id. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	19	61	Id. . . . .	"	"	Id. . . . .
180	4515	Id. . . . .	Sous brigadier des douanes . . . . .	18	63	Id. . . . .	"	"	Age avancé . . . . .
181	4516	Id. . . . .	Commis des accises . . . . .	25	55	Veuf . . . . .	2	15 14	Infirmités . . . . .
182	4517	Id. . . . .	Receveur des contributions . . . . .	19	65	Marié . . . . .	4	14 15 11 8	Age avancé . . . . .

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

TRAITEMENT moyen des 3 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.						
	ACTIFS.		SÉDENTAIRES.						MILITAIRES.		TOTAL.			
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
1,400	39	4	»	»	4	2	»	45	6	»	955	1 <sup>er</sup> oct. 1875.	15	Maximum.
2,702	»	»	»	47	3	»	»	47	3	»	1,801	Id.	15	Id.
6,805	»	»	»	54	11	»	»	54	11	»	5,500	Id.	15	Id.
1,500	30	3	»	»	»	»	15	8	»	»	1,000	1 <sup>er</sup> nov. 1875.	15	Id.
1,500	30	3	»	»	»	»	»	30	3	»	825	Id.	»	»
1,550	30	2	»	»	»	»	»	30	2	»	740	Id.	»	»
2,840	»	»	»	42	11	»	»	42	11	»	1,875	Id.	»	»
3,022	22	5	»	18	2	»	»	40	7	»	2,014	1 <sup>er</sup> déc. 1875.	15	Id.
1,500	55	10	18	»	»	»	8	5	12	»	1,000	Id.	59 et 15	Id.
2,000	58	4	»	»	»	»	»	58	4	»	1,555	Id.	15	Id.
1,400	34	5	»	»	»	»	7	11	»	»	955	Id.	15	Id.
1,400	34	5	16	»	»	»	7	2	14	»	955	Id.	15	Id.
1,100	33	11	29	»	»	»	8	5	1	»	735	Id.	15	Id.
1,100	41	4	»	»	»	»	»	41	4	»	755	Id.	15	Id.
1,100	44	8	»	»	»	»	»	44	8	»	755	Id.	»	»
1,000	35	6	»	»	»	»	8	5	»	»	666	Id.	15	Id.
1,000	26	8	»	»	»	»	»	26	8	»	484	Id.	»	»
1,000	35	6	16	»	»	»	6	11	14	»	666	Id.	15	Id.
1,400	29	6	»	»	»	»	»	29	6	»	750	Id.	»	»
1,400	38	1	»	»	»	»	4	5	»	»	955	Id.	15	Id.
1,000	37	»	»	»	»	»	»	37	»	»	666	Id.	15	Id.
1,400	33	7	»	»	»	»	»	33	7	»	854	Id.	»	»
1,000	30	5	»	»	»	»	12	1	»	»	666	Id.	15	Id.
1,000	31	1	»	»	»	»	8	1	»	»	666	Id.	15	Id.
1,000	25	10	27	»	»	»	7	10	5	»	591	Id.	»	»
1,400	37	7	»	»	»	»	»	37	7	»	955	Id.	15	Id.
1,000	33	6	26	»	»	»	8	11	14	»	755	Id.	15	Id.
1,000	31	4	»	»	»	»	8	»	»	»	666	Id.	15	Id.
1,100	30	»	»	»	»	»	5	»	»	»	735	Id.	15	Id.
1,500	30	4	»	»	»	»	»	30	4	»	827	Id.	»	»
1,998	24	5	»	6	1	»	12	11	»	»	1,352	Id.	»	»
TOTAL . . . . fr.											180,012			

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1873.

D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES			DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES existent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.	Ans. Mois.				
1	7089	3927	65	66	1 juin 1872.	31 déc 1872.	0 7	Décès.	5,000	Veuve.	
2	545	3928	58	72	1 novemb. 1848.	30 nov. 1872.	24 1	Id.	670	"	
3	5117	3950	75	81	1 août 1866.	31 déc 1872	6 5	Id.	5,000	"	
4	6192	3951	67	70	1 septemb. 1869.	Id.	3 4	Id.	5,500	Veuve.	
5	2375	3954	70	87	1 janvier 1855.	30 nov. 1872.	16 11	Id.	1,105	"	
6	4917	3975	66	75	1 janvier 1866.	31 déc. 1872.	7 "	Id.	669	"	
7	6808	3956	62	65	1 août 1871.	31 octobre 1872.	1 3	Id.	664	Veuve.	
8	5597	3958	69	81	1 septemb. 1860.	31 déc. 1872.	12 4	Id.	545	Id.	
9	5117	3940	62	75	1 décemb. 1859.	Id.	15 1	Id.	772	"	
10	6984	3941	72	75	1 janvier 1872.	Id.	1 "	Id.	5,000	Veuve.	
11	6760	3945	61	65	1 juin 1871.	31 janvier 1875.	1 8	Id.	655	Id.	
12	1812	3944	55	76	1 novemb. 1851.	31 déc. 1872.	21 2	Id.	717	"	
13	3944	3946	56	74	1 juillet 1854.	30 nov. 1872.	18 5	Id.	852	"	
14	6758	3947	65	67	1 juin 1871	31 déc. 1872.	1 7	Id.	755	Veuve.	
15	4670	3950	66	74	1 janvier 1865.	30 nov. 1872.	7 11	Id.	5,555	"	
16	7090	3951	67	68	1 juin 1872.	31 déc. 1872.	0 7	Id.	1,544	"	
17	7154	3952	57	57	1 juillet 1872.	31 octobre 1872.	0 4	Id.	926	Veuve.	
18	4802	3955	56	65	1 octobre 1865.	31 août 1872.	6 11	Id.	1,719	Id.	
19	637	3954	49	75	1 février 1849.	30 nov. 1872.	25 10	Id.	896	"	
20	510	3956	41	65	1 septemb. 1848.	Id.	24 5	Id.	280	"	
21	26	3957	58	86	1 février 1845.	31 juillet 1872.	27 6	Id.	685	"	
22	6665	3958	66	68	1 mars 1871.	31 janvier 1875.	1 11	Id.	800	Veuve.	
23	1951	3961	51	71	1 juillet 1852.	30 nov. 1872.	20 5	Id.	547	Id.	
24	6055	3964	65	69	1 juin 1869.	31 janvier 1875.	5 8	Id.	666	Id.	
25	3850	3965	72	85	1 octobre 1861.	Id.	11 4	Id.	1,679	Id.	
26	3254	3966	52	66	1 mars 1859.	31 déc. 1872.	15 10	Id.	435	"	
27	4100	3967	66	76	1 décemb. 1862.	30 nov. 1872	10 "	Id.	684	Veuve.	
28	5177	3970	64	70	1 octobre 1866.	31 déc. 1872.	6 5	Id.	646	"	
29	5901	3971	65	69	1 janvier 1869.	31 octobre 1872.	5 10	Id.	1,822	"	
30	5908	3975	59	75	Id.	30 sept. 1872	5 9	Id.	955	Veuve.	
31	3073	3976	65	77	1 février 1858.	28 février 1875.	14 1	Id.	579	"	
32	1706	3977	64	85	1 novemb 1851.	Id.	21 4	Id.	1,539	"	
33	1880	3979	55	76	1 mai 1852.	Id.	20 10	Id.	455	"	

## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES font-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?	
L'ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.					à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.
			Ans.	Ans.				Francs.		
54	6660	5081	62	64	1 mars 1871.	28 février 1875.	2 "	Décès.	955	"
55	6825	5082	67	69	1 septemb. 1871.	Id.	1 6	Id.	666	"
56	4121	5083	65	75	1 janvier 1865.	Id.	10 2	Id.	800	Veuve.
57	1625	5084	56	79	1 juillet 1850.	51 janvier 1875.	22 7	Id.	713	Id.
58	469	5990	54	79	1 mai 1848.	51 mars 1875.	24 11	Id.	578	Id.
59	579	5991	51	77	1 juillet 1847.	Id.	25 9	Id.	45	Id.
40	5995	5992	77	88	1 juin 1862.	Id.	10 10	Id.	95	"
41	5245	5995	52	58	1 janvier 1867.	28 février 1875.	6 2	Id.	518	Veuve.
42	642	5004	45	60	1 février 1849.	Id.	24 1	Id.	548	Id.
45	1598	5996	51	74	1 mai 1850.	51 mars 1875.	22 11	Id.	645	"
44	5244	4000	66	80	1 mars 1859.	28 février 1875.	14 "	Id.	555	Veuve.
45	108	4001	54	82	1 septemb. 1845.	51 mars 1875.	27 7	Id.	940	"
46	800	4002	60	84	1 mars 1849.	28 février 1875.	24 "	Id.	502	"
47	57	4005	54	82	1 mars 1845.	51 mars 1875.	28 1	Id.	5,914	Veuve.
48	6281	4005	66	69	1 mars 1570.	Id.	3 1	Id.	4,424	Id.
49	6516	4008	52	55	Id.	28 février 1875.	3 "	Id.	565	Id.
50	6452	4009	65	68	1 avril 1870.	Id.	2 11	Id.	5,500	"
51	266	4012	67	94	1 mai 1846.	Id.	26 10	Id.	992	"
52	4028	4015	64	75	1 septemb. 1862.	51 mars 1875.	10 7	Id.	605	"
53	601	4014	55	70	1 janvier 1849.	Id.	24 3	Id.	2,100	"
54	5597	4016	67	72	1 janvier 1868	Id.	5 5	Id.	920	Veuve.
55	5247	4020	68	74	1 février 1867.	50 avril 1875.	6 5	Id.	1,145	Id.
56	5197	4021	60	82	1 août 1851.	51 mars 1875.	21 8	Id.	589	"
57	1570	4022	44	67	1 mars 1850.	50 nov. 1872.	22 9	Id.	224	"
58	2546	4025	59	76	1 décemb. 1855.	51 mars 1875.	17 4	Id.	412	"
59	7261	4024	61	64	1 janvier 1875.	28 février 1875.	0 2	Id.	666	Veuve.
60	4297	4025	61	71	1 juillet 1865.	51 mars 1875.	9 9	Id.	1,892	"
61	5720	4027	67	79	1 mars 1861.	50 avril 1875.	12 2	Id.	769	Veuve.
62	1717	4029	59	81	1 avril 1851.	Id.	22 1	Id.	295	"
65	6511	4051	64	67	1 mars 1870.	28 février 1875.	5 "	Id.	666	Veuve.
64	457	4052	54	59	1 mars 1848.	50 avril 1895	25 2	Id.	275	"
65	5129	4055	61	76	1 juillet 1858	28 février 1875.	14 8	Id.	727	Veuve.
66	5665	4054	70	75	1 mars 1868.	51 mars 1875.	5 1	Id.	5,170	Id.
67	5777	4056	70	82	1 juillet 1861.	50 avril 1875.	11 10	Id.	5,500	"
68	5909	4057	66	77	1 mars 1862.	28 février 1875.	11 "	Id.	1,000	"

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

D'ORDRE	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES bénéficiaires d'une rente ou des arriérés admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
69	5760	4058	59	64	1 juin 1868.	50 nov. 1872.	4 6	Décès.	662	"
70	2568	4059	58	73	1 janvier 1856.	50 avril 1875.	17 4	Id.	480	"
71	4541	4041	62	71	1 juillet 1864.	51 janvier 1875.	8 7	Id.	1,292	Veuve.
72	699	4042	55	70	1 mars 1849.	50 avril 1875.	24 2	Id.	427	Id.
75	4178	4045	57	67	1 mars 1865.	51 mars 1875.	10 1	Id.	605	Id.
74	2727	4049	58	75	1 décemb. 1856.	51 mai 1875.	16 6	Id.	1,066	Id.
75	4069	4051	65	76	1 octobre 1862.	Id.	10 8	Id.	1,066	"
76	5109	4057	60	67	1 juillet 1866.	50 juin 1875.	7 "	Id.	1,556	"
77	152	4059	49	77	1 septemb. 1845.	51 mai 1875.	27 9	Id.	517	"
78	2444	4060	48	66	1 mai 1853.	50 juin 1875.	18 2	Id.	285	Veuve.
79	4771	4062	61	69	1 juin 1865.	51 mai 1875.	8 "	Id.	5,500	Id.
80	556	4065	51	77	1 avril 1847.	Id.	26 2	Id.	587	Id.
81	4556	4064	59	69	1 nov. 1865.	Id.	9 7	Id.	554	Id.
82	5605	4065	57	62	1 janvier 1868.	Id.	5 5	Id.	884	"
85	6089	4066	65	69	1 juin 1869.	Id.	4 "	Id.	955	Veuve.
84	7060	4068	54	55	1 avril 1872.	50 juin 1875.	1 5	Id.	1,057	Id.
85	4018	4069	66	77	1 août 1862.	Id.	10 11	Id.	1,466	Id.
86	7265	4075	49	50	1 janvier 1875.	Id.	0 6	Id.	468	"
87	6869	4074	70	72	1 octobre 1871.	Id.	1 9	Id.	456	"
88	51	4075	47	76	1 février 1845.	51 juillet 1875.	28 6	Id.	668	Veuve.
89	5755	4077	75	85	1 avril 1861.	28 février 1875.	11 11	Id.	15	"
90	4555	4078	72	82	1 nov. 1865.	51 juillet 1875.	9 9	Id.	2,105	Veuve.
91	5246	4079	46	60	1 mars 1859.	50 avril 1875.	14 2	Id.	595	Id.
92	2198	4080	49	68	1 mars 1854.	Id.	19 2	Id.	561	Id.
95	5589	4081	65	79	1 octobre 1859.	51 juillet 1875.	15 10	Id.	1,658	"
94	4494	4082	65	74	1 mai 1864.	50 juin 1875.	9 2	Id.	2,259	Veuve.
95	5460	4085	70	77	1 septemb. 1867.	51 mars 1875.	5 7	Id.	1,555	"
96	6010	4084	66	68	1 décemb. 1871.	51 juillet 1875.	1 8	Id.	955	Veuve.
97	421	4085	60	85	1 janvier 1848.	51 mai 1875.	25 5	Id.	1,152	"
98	4091	4086	59	70	1 déc. 1862.	51 juillet 1875.	10 8	Id.	794	Veuve.
99	1811	4087	50	72	1 nov. 1851.	51 mai 1875.	21 7	Id.	508	Id.
100	5726	4088	58	70	1 mars 1861.	50 juin 1875.	12 4	Id.	582	"
101	5626	4089	60	75	1 décemb. 1860.	51 juillet 1875.	12 8	Id.	2,547	"
102	2025	4090	50	71	1 février 1855.	Id.	20 6	Id.	764	"
105	2882	4091	58	74	1 mars 1857.	Id.	16 5	Id.	609	Veuve.



## DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1875.

NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?	
D'ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée ou jouissance des pensions.					à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.	Francs.		
104	6642	4095	59	62	1 janvier 1871.	31 juillet 1875.	2 7	Décès.	1,000	"
105	7214	4096	36	57	1 octobre 1872.	Id.	0 10	Id.	380	"
106	5405	4097	59	65	1 juillet 1867.	28 février 1875.	5 8	Id.	650	Veuve.
107	7159	4098	65	64	1 août 1872.	30 juin 1875.	0 11	Id.	666	Id.
108	3729	4101	63	75	1 mars 1861.	Id.	12 4	Id.	615	Id.
109	6676	4105	65	65	1 mars 1871.	31 juillet 1875.	2 5	Id.	726	"
110	5997	4104	65	69	1 mars 1869.	28 février 1875.	4 "	Id.	955	Veuve.
111	205	4106	42	69	1 avril 1846.	31 août 1875.	27 5	Id.	450	"
112	122	4107	51	79	1 août 1845.	30 avril 1875.	27 9	Id.	627	"
113	6805	4108	67	69	1 juillet 1871.	31 août 1875.	2 2	Id.	1,000	Veuve.
114	1797	4112	69	91	1 novemb. 1851.	31 mai 1875.	21 7	Id.	5,555	"
115	6110	4115	68	72	1 juin 1869.	30 juin 1875.	4 1	Id.	2,921	Veuve.
116	5451	4116	56	62	1 juin 1867.	Id.	6 1	Id.	2,143	Id.
117	6741	4117	66	68	1 mai 1871.	31 août 1875.	2 4	Id.	666	Id.
118	4187	4119	68	79	1 mars 1865.	Id.	10 6	Id.	567	"
119	3402	4120	65	79	1 décemb. 1859.	30 sept. 1875.	15 10	Id.	710	Veuve.
120	5575	4122	81	87	1 juin 1867.	Id.	6 4	Id.	452	"
121	5905	4125	46	51	1 janvier 1869.	31 août 1875.	4 8	Id.	546	"
122	5556	4126	62	76	1 septemb. 1859.	30 sept. 1875.	14 1	Id.	768	Veuve.
125	5404	4129	65	68	1 juillet 1867.	31 janvier 1872.	4 7	Id.	1,555	Id.
124	3520	4151	58	71	1 juin 1859.	31 juillet 1872.	15 2	Id.	799	"
125	456	4152	59	65	1 mars 1848.	30 sept. 1875.	25 7	Id.	521	Veuve.
126	4948	4153	60	67	1 janvier 1866.	31 juillet 1872.	6 7	Id.	558	"
127	6805	4154	66	68	1 août 1871.	31 mai 1875.	1 10	Id.	708	Veuve.
128	5602	4156	60	66	1 janvier 1868.	31 août 1875.	5 8	Id.	665	"
129	6440	4158	50	54	1 mars 1870.	Id.	5 6	Id.	709	Veuve.
150	3535	4159	50	65	1 mai 1860.	31 juillet 1875.	15 3	Id.	541	Id.
151	7459	4140	56	56	1 septemb. 1875.	30 sept. 1875.	0 1	Id.	899	Id.
152	2957	4142	66	86	1 avril 1854.	31 octobre 1875.	19 7	Id.	502	"
153	4695	4143	65	74	1 mars 1865.	Id.	8 8	Id.	850	Veuve.
154	6798	4148	65	67	1 juillet 1871.	Id.	2 4	Id.	5,000	Id.
155	4310	4149	46	56	1 septemb. 1865.	31 juillet 1875.	9 11	Id.	527	"
156	4015	4152	66	77	1 juin 1862.	30 sept. 1875.	11 4	Id.	5,560	Veuve.
157	2772	4153	69	86	1 décemb. 1856.	Id.	16 10	Id.	1,205	Id.
158	756	4156	60	85	1 mars 1849.	31 août 1875.	24 6	Id.	2,190	"

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR 1875.

D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extinctions.	lors de l'admission à la pension	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	An s.			Ans. Mois.		Francs.	
139	0978	4158	64	65	1 mars 1872.	31 juillet 1875.	1 5	Décès.	666	Veuve.
140	5412	4100	61	75	1 décemb. 1850.	31 août 1875.	15 9	Id.	972	Id.
141	2587	4164	48	66	1 février 1855.	50 avril 1875.	18 3	Id.	527	"
142	2526	4105	60	79	1 septemb. 1854.	50 nov. 1875.	19 5	Id.	578	"
145	6461	4166	65	68	1 juin 1879.	50 sept. 1875.	5 4	Id.	1,000	Veuve
TOTAL . . . . . fr.									161,485	

Montant des extinctions constatées en 1875, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci . . . . . fr. 161,485

Les extinctions constatées également en 1875, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à . . . . . 7,552

TOTAL des extinctions de 1875 . . . . . fr. 169,015

Au 1<sup>er</sup> janvier 1874, les pensions à servir des fonctionnaires et employés au Département des Finances étaient de . . . . . fr. 1,931,897

Les pensions à accorder en 1874 (non compris le 1<sup>er</sup> terme) sont évaluées à . . . . . 165,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1871, 1872 et 1875, à . . . . . 173,542

8,542

Il en résulte que les pensions à servir au 1<sup>er</sup> janvier 1875 seront de . . . . . 1,925,555

On présume que les pensions nouvelles pour 1875 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront . . . . . 165,000

Et les extinctions . . . . . 166,000

1,000

De sorte que les pensions à servir en 1875 comporteront une somme de . . . . . 1,922,555

Soit en chiffres ronds . . . . . fr. 1,925,000